

## Procès de réhabilitation projet

Par **ElisaCllt**, le **06/12/2014** à **19:04**

Bonsoir à tous,

Alors voilà, je suis en Terminale L et nous avons monté un projet avec notre professeur d'histoire. Celui-ci est de reconstituer le procès de réhabilitation de Jean Calas, accusé et condamné à mort pour le meurtre de son fils, Marc-Antoine.

Je vais devoir interpréter une avocate à ce procès au TGI de Boulogne-sur-Mer, mais le problème, c'est que je ne sais pas si mon texte est assez bien, et j'aimerais avoir l'avis de personne (e)s compétentes si je puis dire...:

"Monsieur le Président, ainsi que Mesdames et Messieurs de la Cour, si nous sommes tous réunis ici en ce jour, c'est afin d'obtenir la réhabilitation de Jean Calas, ainsi que de sa famille. Vous me voyez ici devant vous, attristée, atterrée, par le sort infligé à l'infortuné Calas... Je suis étonnée, pire, effrayée, pire encore, effondrée par l'image que donne la justice d'elle-même, le spectacle qu'elle offre d'elle-même aux yeux des nations dites "civilisées": celle d'une institution inflexible et incapable de revenir sur ce qui apparaît comme une évidence, malgré les doutes, comme une énorme, une triste, une implacable erreur judiciaire! Alors quoi, la justice de ce pays ne serait plus au service des hommes? La justice de ce pays serait donc un Léviathan capable de broyer un individu, une famille, sans le moindre remords, sans le moindre doute? Non Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, l'inéluctable ne l'est pas, l'innéparable peut être réparé. Car il est loin d'être honteux, pour un homme comme pour une institution de reconnaître qu'une erreur a été commise et qu'elle peut être réparée ici et maintenant.

C'est à présent l'occasion pour la Cour de prouver que la justice humaine peut se hisser au niveau d'exigence et d'excellence que les justiciables sont en droit d'attendre d'elle.

Rappelons les faits:

Le 13 octobre 1761, le jeune Marc-Antoine Calas est alors retrouvé mort au rez-de-chaussée de son domicile dans la ville de Toulouse.

L'accusation affirme cependant, qu'un meurtre a été commis par Jean Calas, père de la victime. Elle se fonde sur l'affirmation selon laquelle la famille Calas aurait décidé de tuer Marc-Antoine avec l'assistance de la communauté protestante de Toulouse pour commettre ce crime car il voulait se convertir à la religion catholique.

De plus, celle-ci assure qu'il aurait assisté à des offices religieux à l'église et qu'on aurait également entendu son père le menacer. Or, je me permets, Monsieur le Président, ainsi que Mesdames et Messieurs de la Cour, de mettre en évidence les failles de cette accusation. En effet l'absence de preuves attestant l'intention de Marc-Antoine de se convertir et le manque de témoignages fiables sont accablants. Effectivement, lors du monitoire dans lequel sont censés reposer des témoignages neutres et sans accusations, le prénom de Marc-Antoine a

été prononcé six fois. Ce monitoire est alors non réglementé et repose directement sur des accusations non fondées, ce qui va alors à l'encontre de notre justice française. D'autre part, je me dois également de préciser, Monsieur le Président, la nullité de la procédure.

Assurément, elle n'a pas été respecté:

Dans un premier temps les accusés ont été arrêté avant même que le crime ne soit prouvé, ce qui entrave alors à un aspect fondamental de la justice. Puis dans un second temps, une erreur a été commise: la scène de crime a été retardé au lendemain de la découverte du corps de Marc-Antoine, ainsi, elle a donc pu être dérangée et certains éléments ont donc pu être omis ou changé.

Par cela, les accusés n'ont pu avoir le bénéfice du doute et ont alors été arrêté avant même que le crime ne soit prouvé. Je reviens aussi sur le fait que le procès des accusés n'a pas été juste, car lors de celui-ci, seuls des éléments à charge ont été évoqué et les présumés coupables n'ont alors pas bénéficié de la décharge qui joue alors sur la défense des accusés.

C'est ainsi, Monsieur le Président, que je vous demande de remettre en cause les procédures dans lequel Jean Calas a été déclaré coupable et puni à la peine la plus sévère: la mort.

Je peux, par la suite, avancer une série de preuves attestant l'innocence de la famille Calas : Premièrement, Jean Calas était un père de famille aimant et bien trop vieux pour pouvoir s'en prendre à un jeune homme vigoureux -rappelons qu'il était âgé de 68 ans- et que son fils, jeune, aurait donc très bien pu se défendre si on avait voulu l'assassiner, surtout qu'aucune trace de lutte ou d'ecchymoses n'ont été retrouvé, ce qui prouve donc qu'il n'a pas été étranglé.

Deuxièmement, Marc-Antoine a été retrouvé pendu par le jeune Lavaysse -fils de bonne famille et ami dévoué- et Pierre Calas, son frère. Ceux-ci affirment tous deux que son habit était plié sur le comptoir, sa chemise n'était pas dérangée, ses cheveux étaient bien peignés, aucune plaie et aucune meurtrissure n'ont été constaté.

Enfin, s'agissant de la servante, celle-ci est catholique pratiquante depuis longtemps au service de la famille et quant à Marc-Antoine, il était profondément attaché à la religion protestante.

Suite à l'absence de traces de lutte sur le corps du jeune homme lors de l'autopsie, ainsi qu'à celle d'ecchymoses sur son cou, nous avons donc une preuve qu'il n'a pas été étranglé - démonstration faite à posteriori par le père de la médecine légale, Antoine Louis- nous concluons donc à un suicide par pendaison. En effet, la corde pouvait être attachée au bouton de la porte.

Cependant, les motifs du suicide restent certes, inconnus, mais plusieurs hypothèses peuvent être plausiblement avancées:

Le jeune Marc-Antoine possédait un naturel mélancolique et avait été victime d'une grande frustration professionnelle: il aurait souhaité devenir avocat mais ne le pouvait pas, faute d'avoir obtenu un certificat de catholicité. De plus, chagrin d'amour, dettes de jeu, dispute avec le père... les explications plausibles ne manquent pas.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, de mettre en dernière évidence, l'incohérence du verdict: soit tous les accusés sont coupables, soit ils sont tous innocents.

En l'occurrence, la défense réclame ainsi la réhabilitation de Jean Calas, ainsi que de sa famille, afin que justice soit faite."

Sur-ce, je vous remercie d'avance pour vos avis et bonne soirée. :)